



Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2018-02

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or



ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2018-2019

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'allocation de 7 moyens supplémentaires d'enseignants du 1^{er} degré attribués au département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2018-2019,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 1^{er} février 2018,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 6 mars 2018.
- VU** l'arrêté de la directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or portant modification de la carte scolaire de la Côte-d'Or pour l'année scolaire 2018-2019 en date du 12 mars 2018.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'article 5 du « titre III : mesures administratives » de l'arrêté du 12 mars 2018 est modifié comme suit :

EEPU Gambetta-Chenôve	EMPU Porte d'Or Marsannay-la-Côte	EEPU Paul Colnet Marsannay-la-Côte	EEPU Perrigny-les-Dijon
EEPU Neuilly-les-Dijon	EMPU Porte d'Or Marsannay-la-Côte	EEPU Paul Colnet Marsannay-la-Côte	EEPU Perrigny-les-Dijon

EMPU Lallemand-Dijon	EEPU Lallemand Dijon	EEPU Ouest Dijon	EEPU Plombières-les-Dijon
EEPU Jean Jaurès mixte 2 Dijon	EEPU Lallemand Dijon	EEPU Ouest Dijon	EEPU Plombières-les-Dijon

ARTICLE 2 La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Dijon, le 28 mars 2018
La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or,



Evelyne Greusard